



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 42
Date de la convocation : jeudi 20 novembre 2025
Délibération n° : DCM_2025_170
Matière 7.7.2

Le jeudi 27 novembre deux mille vingt-cinq, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(42) Anne-Marie Avy, Philippe Bâcle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Catherine Brin, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Sébastien Dessein, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Mathieu Leray, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Florence Poupin, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(15) Gaëtan Barreau, Claude Brel, Aurélie Brunet, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Stéphane Buron, Aglaé De Beauregard, Caroline Fonteneau, Vincent Guillet, Lydie Jobard, Quentin Mayet, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Virginie Neau, Tiffany Portemann et Joris Raflegeau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Guillaume Benoist	Anne-Marie Avy
Georges Brunetière	Geneviève Gaillard
Pierre Devèche	Claire Steinbach
Jean-Marie Frouin	Vincent Blanchard
Christian Gaborit	Mathieu Leray
Cécile Grelaud	Jean-Luc Tilleau
Alain Pensivy	Claire Baubry

Secrétaire de séance : Elisabeth Caillaud

Budget principal – Avance de trésorerie au Centre Communal d'Action Sociale de Sèvremoine

Pièce jointe : Projet de convention initiale relative à l'avance de trésorerie entre la commune et le CCAS au titre de l'année 2026

Rapporteur : Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et Achats

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les difficultés de trésorerie du CCAS perdurent toujours pour les mêmes raisons que celles invoquées précédemment, à savoir :

- Une augmentation continue des charges de fonctionnement,
- Des charges de personnel en augmentation dans un secteur d'activité qui continue de connaître une tension et une concurrence forte,
- Une augmentation des tarifs des Résidences autonomie et du Portage qui restent prévues mais contenues pour que ces services maintiennent une attractivité et une accessibilité pour tous.

En conséquence, le CCAS a sollicité auprès de la commune un prêt de trésorerie à titre gracieux à hauteur de 350 000 € pour lui permettre de régler les factures dues ainsi que le versement des salaires jusqu'au 31 décembre 2025.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.4311-2,
VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération n°2025-029 du 27 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 du budget de la commune,

VU l'avis du Bureau municipal du 13 novembre 2025,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDÉRANT que pour pallier ses difficultés temporaires de trésorerie, le CCAS sollicite une avance de trésorerie remboursable auprès de la Commune afin de pouvoir assurer ses activités,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite accorder, au regard de l'intérêt local des missions exercées par le CCAS une avance de trésorerie remboursable au CCAS dans des conditions définies par convention,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
49	49	0	0

- **APPROUVE** le versement d'une avance de trésorerie au Centre communal d'action sociale de Sèvremoine pour un montant de 350 000 €.
- **APPROUVE** la convention correspondante définissant les modalités de remboursement de cette avance de trésorerie.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats, à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/11/2025

Reçu en préfecture le 29/11/2025

Publié le



ID : 049-200054385-20251127-DCM_2025_170-DE

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :



Anne Pithon

Directrice générale des services